



## VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

DCM n°04/2

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17H30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

**Etaient présents (19) :** Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Olga MARGARIA, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Patrick JAUME.

**Absents excusés donnant procuration (6) :**

- Jean-Yves ANTON donne procuration à Paul CAIRE
- Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON
- Brigitte JACQUEY donne procuration à Céline MARTIN
- Alain LERDA donne procuration à Viviane GASTAUD
- Béatrice RAMOUL donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE
- Patrick VANHAUDENARDE donne procuration à Mario GROSSO

**Absents excusés (2) :** Patricia TREVAL, Ghislaine MARGARIA

**Secrétaire de séance :** Mario GROSSO

*Date de convocation : 14/03/2022*

*Nombre de membres en exercice : 27*

**OBJET : compte administratif 2021 du service de l'assainissement**

Monsieur le maire expose que le compte administratif retrace l'intégralité des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. Il permet de comparer l'adéquation des prévisions avec les réalisations, notamment si les recettes n'ont pas été surestimées et si les dépenses n'ont pas été sous-estimées. Le résultat du compte administratif 2021 est identique à celui du compte de gestion, hors restes à réaliser, qui vient d'être présenté aux conseillers municipaux.

Il se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2020	Part affecté à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	184 774,13	0	15 397,28	-359 204,94	-159 033,53
EXPLOITATION	215 384,72	0	186 233,46		401 618,18
TOTAL	400 158,85	0	201 630,74	-359 204,94	242 584,65

Monsieur le maire expose le compte administratif du service de l'assainissement selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Avant que les conseillers délibèrent, monsieur le maire rappelle qu'il doit quitter la séance. A l'unanimité les conseillers municipaux désignent madame Christine TESSON, 1<sup>ère</sup> adjointe pour présider la séance pendant l'absence de monsieur le maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2021 du service de l'assainissement
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée à ce document

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,*

Le Maire  
Thierry BONGIORNO

